

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 26 octobre 2017 à 18 heures 30 -
Baldersheim**

Sur convocation du 20 octobre 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 26 octobre 2017 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Romain **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Bernard **THIERY**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**

Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Michel **RIES**

Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Rachel **BAECHTEL**

Monsieur Bernard **RAPP** à Monsieur Pierre **FISCHESSER**

Madame Béatrice **RIESTERER** à Monsieur André **HABY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Installation d'un nouveau délégué
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 septembre 2017
3. Délégation permanente pour ester en justice
4. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise
5. Convention de mise à disposition d'un agent au profit de la ville de Kingersheim – autorisation de signer
6. Modification du tableau des emplois permanents
7. Baldersheim – report de deux opérations de réhabilitation – restitution provisoire d'une fraction de l'enveloppe d'investissement
8. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
9. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
10. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises suite à infructueux – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
11. Dietwiller – aménagement des rues de Landser et des Paysans – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
12. Rixheim – aménagement des rues d'Alsace et du Pont – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
13. Sausheim – aménagement de la rue des Romains – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
14. Sausheim – aménagement de la rue des Romains – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
15. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Pierre LOGEL, maire, d'accueillir cette séance du comité syndical à Baldersheim.

Après avoir donné lecture de la procuration recensée, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, intitulé :

15. Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement par l'association Les Copains d'Abord – approbation d'un avenant – autorisation de signer

Il adresse ensuite à M. Ludovic HAYE ses félicitations pour son élection en qualité de maire de Rixheim.

Monsieur le président passe ensuite à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Installation d'un nouveau délégué

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées à Rixheim le 17 septembre 2017, M. le président procède à l'installation de M. Romain SCHNEIDER, 2^{ème} adjoint au maire.

Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 septembre 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 13 septembre 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 septembre 2017.

Point n° 3 : Délégation permanente pour ester en justice

En vertu des dispositions de l'article L.521 1-9 du code général des collectivités territoriales, le président est l'organe exécutif du syndicat de communes :

- Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical ;
- Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement ;
- Il est seul chargé de l'administration, chef des services que le syndicat de communes crée, il le représente en justice.

En dehors de ses pouvoirs propres, il peut recevoir délégation permanente de compétence de la part du comité syndical en vertu de l'article L.521 1-10 alinéa 6 du code précité, et ce afin de faciliter en pratique la gestion des affaires de l'établissement.

Dans cet esprit et dans le prolongement de la délibération prise le 14 mai 2014, M. le président propose au comité syndical de lui accorder une délégation permanente pour :

- ↳ Ester en justice devant toutes juridictions au nom du syndicat, pour toutes les affaires le concernant ;
- ↳ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à M. le président la délégation permanente ci-dessus détaillée.

Point n° 4 : Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'expertise (RIFSEEP) pour les agents de la fonction publique d'État.

Ce nouveau régime indemnitaire a également vocation à s'appliquer progressivement à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Il poursuit plusieurs objectifs dont notamment : la prise en compte du positionnement hiérarchique de chaque agent au regard de l'organigramme, la reconnaissance des spécificités de certains postes, la valorisation de l'engagement des agents, etc.

Le RIFSEEP se compose de 2 parts :

- ↳ Une part fixe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- ↳ Une part variable : le complément indemnitaire annuel (CIA).

Les montants attribués à chaque agent au titre du RIFSEEP sont déterminés selon le groupe de fonctions auquel il appartient. Il est proposé, en cohérence avec l'organigramme du SCIN, de retenir une architecture des groupes comme suit :

Groupe de fonctions	Fonctions emplois	Critère 1 Encadrement direction	Critère 2 Technicité expertise	Critère 3 Sujétions particulières
A1	Direction générale, direction générale adjoint, directeur de service	Management stratégique, transversalité, arbitrages	Connaissances multi-domaines	Polyvalence, grande disponibilité
A2	Responsable de service	Encadrement d'équipes	Expertise sur le domaine	Grande disponibilité
A3	Chargé de mission	Conduite de projets	Expertise sur le domaine	Grande disponibilité
B1	Responsable de service	Encadrement d'équipes	Technicité sur le domaine/adaptation	Disponibilité régulière
B2	Encadrant de proximité	Encadrement	Connaissances particulières liées aux fonctions / adaptation / prise de décision	Disponibilité régulière
B3	Poste à technicité, expertise	Poste avec responsabilité technique ou administrative	Connaissances particulières liées au domaine d'activité	Adaptation aux contraintes particulières du service
C1	Responsable, poste à expertise	Encadrement, Missions opérationnelles	Connaissances particulières liées au domaine d'activité	Missions spécifiques
C2	Exécution, accueil	Missions opérationnelles	Connaissances du métier / utilisation matériels	Contraintes particulières de service

1. Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

a) Principe de l'IFSE

L'IFSE a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur la nature des fonctions exercées par les agents, et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

b) Bénéficiaires de l'IFSE

Les bénéficiaires de l'IFSE sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

c) Détermination par cadre d'emplois des groupes de fonctions et des montants plafonds

À chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :

Groupe	Filière	Cadre d'emplois	ISFSE plafond
A1	Administrative	Attaché	36 210,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
A2	Administrative	Attaché	32 130,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
A3	Administrative	Attaché	25 500,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
B1	Administrative	Rédacteur	17 480,00 €
	Technique	Technicien	11 880,00 € (2)
B2	Administrative	Rédacteur	16 015,00 €
	Technique	Technicien	11 090,00€ (2)
B3	Administrative	Rédacteur	14 650,00 €
	Technique	Technicien	10 300,00€ (2)
C1	Administrative	Adjoint administratif	11 340,00 €
	Technique	Adjoint technique/Agent de maîtrise	11 340,00 €
C2	Administrative	Adjoint administratif	10 800,00 €
	Technique	Adjoint technique/Agent de maîtrise	10 800,00 €

(1) Les arrêtés transposant le RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ne sont pas encore publiés à ce jour. Il est cependant prévu que ce régime indemnitaire soit applicable au plus tard, au 1^{er} janvier 2018. Aussi, dès la publication des arrêtés de référence, le RIFSEEP sera applicable sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération. Les montants plafonds seront identiques à ceux en vigueur dans la fonction publique d'État.

(2) Les montants de l'IFSE de la filière technique pour les agents relevant des groupes B1, B2 et B3 sont susceptibles d'évoluer au 1^{er} janvier 2018. Aussi, ces montants seront automatiquement réévalués lors de la publication de l'arrêté correspondant au cadre d'emploi équivalent dans la fonction publique d'État.

Les montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet.

d) Modulations individuelles de l'IFSE

Au regard des fiches de poste, l'autorité territoriale procède par arrêté au rattachement des agents à un groupe de fonctions au sein de chaque cadre d'emplois, en tenant compte des dispositions de la présente délibération.

Sur la base de ce rattachement, l'autorité territoriale attribue individuellement l'IFSE à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel maximum du groupe de fonctions retenu par l'organe délibérant.

Le montant annuel attribué par l'autorité territoriale fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de poste de l'agent.

e) Périodicité de versement de l'IFSE

À l'instar de la fonction publique d'État, l'IFSE est versée selon un rythme mensuel. Toutefois, pour l'année de sa mise en service, celle-ci pourra faire l'objet d'un versement annuel unique.

f) Clause de revalorisation de l'IFSE

Les montants plafonds de l'IFSE évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

2. Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

a) Principe du CIA

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

a) Bénéficiaires du CIA

Les bénéficiaires du CIA sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

b) Détermination par cadre d'emplois des groupes de fonctions et des montants plafonds

Groupe	Filière	Cadre d'emplois	ISFSE plafond
A1	Administrative	Attaché	6 390,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
A2	Administrative	Attaché	5 670,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
A3	Administrative	Attaché	4 500,00 €
	Technique	Ingénieur	(1)
B1	Administrative	Rédacteur	2 380,00 €
	Technique	Technicien	1 620,00 € (2)
B2	Administrative	Rédacteur	2 185,00 €
	Technique	Technicien	1 510,00€ (2)
B3	Administrative	Rédacteur	1 9950,00 €
	Technique	Technicien	1 400,00€ (2)
C1	Administrative	Adjoint administratif	1 260,00 €
	Technique	Adjoint technique/Agent de maîtrise	1 260,00 €
C2	Administrative	Adjoint administratif	1 200,00 €
	Technique	Adjoint technique/Agent de maîtrise	1 200,00 €

(1) Les arrêtés transposant le RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ne sont pas encore publiés à ce jour. Il est cependant prévu que ce régime indemnitaire soit applicable au plus tard, au 1^{er} janvier 2018. Aussi, dès la publication des arrêtés de référence, le RIFSEEP sera applicable sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération. Les montants plafonds seront identiques à ceux en vigueur dans la fonction publique d'État.

(2) Les montants du CIA de la filière technique pour les agents relevant des groupes B1, B2 et B3 sont susceptibles d'évoluer au 1^{er} janvier 2018. Aussi, ces montants seront automatiquement réévalués lors de la publication de l'arrêté correspondant au cadre d'emploi équivalent dans la fonction publique d'État.

c) Modulations individuelles du CIA

Sur la base du rattachement à un groupe de fonctions permettant l'attribution de l'IFSE, l'autorité territoriale attribue individuellement par arrêté un montant au titre du CIA à chaque agent dans la limite du plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant. Ce montant pourra varier entre 0 et 100% du montant plafond afférant à chaque groupe.

Le montant individuel sera déterminé de la manière suivante :

↳ Pour les agents des groupes C1 et C2, 3 critères principaux sont pris en compte dans l'évaluation :

- L'engagement de l'agent dans une démarche qualitative pour le service public ;
- Le comportement de l'agent envers ses collègues, son équipe et sa hiérarchie ;
- La prise en compte par l'agent des évolutions de l'environnement du poste et des politiques publiques.

↳ Pour les agents des groupes B3 à A1, critères d'évaluation porteront sur les résultats obtenus par l'agent durant l'année :

- Atteinte des objectifs fixés avec des résultats mesurables ;
- L'investissement de l'agent dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Sa capacité à piloter des projets, à être force de proposition auprès des élus et à conduire les équipes ou une structure vers les objectifs fixés.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

d) Périodicité de versement du CIA

Par arrêté, l'autorité territoriale fixera la périodicité de versement qui pourra être mensuelle, semestrielle ou annuelle. En tout état de cause, le montant total versé annuellement ne pourra excéder le montant plafond du groupe correspond.

e) Clause de revalorisation du CIA

Les montants plafonds du CIA évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

3. Dispositions finales

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

a) Cumul du RIFSEEP

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP. Il ne peut donc se cumuler avec :

- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;
- L'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP) ;
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ;
- La prime de fonction et de résultats (PFR) ;
- L'indemnité spécifique de service (ISS) ;
- La prime de service et de rendement (PSR).

En revanche, son cumul est autorisé avec :

- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire (IHTS) ;

- L'indemnité d'astreinte et de permanence ;
- Les indemnités horaires pour travail de nuit, jours fériés ou dimanche ;
- La prime de responsabilité versée à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ;
- Les avantages acquis et versés à titre individuel (prime de fin d'année).

Pour rappel, une prime de fin d'année est versée à certains agents.

Suite aux différentes réorganisations administratives, les agents qui bénéficiaient de la prime de fin d'année avant la création du syndicat de communes de l'Île Napoléon conservent, à titre individuel, le droit au versement de cette prime.

Le montant de cette prime est calculé sur la base du traitement net imposable cumulé sur 11 mois majoré du montant des cotisations obligatoires.

b) Transition entre l'ancien régime indemnitaire et le RIFSEEP

Par référence à l'article 6 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instaurant le RIFSEEP dans la fonction publique d'État, les agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-dessus conserveront le montant du régime indemnitaire qu'ils percevaient mensuellement avant la mise en place du RIFSEEP au titre de l'IFSE.

Ce maintien indemnitaire perdure jusqu'à ce que l'agent change de fonction. Cette garantie ne fait pas obstacle à une revalorisation du montant de l'IFSE perçu par l'intéressé.

c) Modulation de l'IFSE et du CIA en cas de congé maladie

Il sera fait application des dispositions de la délibération du 20 janvier 2010 déterminant les modalités de modulation du régime indemnitaire en cas de congé maladie.

Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable provisoire le 19 octobre 2017, référencé DIV EN2017-160.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu** l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
- Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 64 ;
- Vu** la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Vu** l'avis provisoire du comité technique en date du 19 octobre 2017 ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise, dans les conditions énoncées ci-dessus ;**
- **Fixe son entrée en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2017, sous réserve de l'avis favorable définitif du comité technique, sachant que les crédits sont inscrits au budget.**

Point n° 5 : Convention de mise à disposition d'un agent au profit de la ville de Kingersheim – autorisation de signer

Suite au recrutement d'un technicien voirie de la ville de Kingersheim et de manière à assurer une transition avec son remplaçant, cette collectivité a sollicité que l'agent muté puisse intervenir ponctuellement et donc être mis à disposition sur la base de 3 ou 4 demi-journées (une au mois d'octobre et 2 ou 3 début décembre 2017).

Ces interventions seront effectuées sous couvert d'une convention à intervenir, celle-ci prévoyant le remboursement, par la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition, de la rémunération et de toutes les charges salariales de l'agent concerné.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de la convention à établir avec la ville de Kingersheim pour la mise à disposition et l'intervention ponctuelle d'un technicien des services techniques, selon les modalités ci-dessus rappelées ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.**

Point n° 6 : Modification du tableau des emplois permanents

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le précédent tableau des emplois permanents a été adopté par l'assemblée délibérante le 12 juillet 2017. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non-complet (80%) pour assurer le bon fonctionnement du service « ressources humaines »

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de fixer tel que ci-dessous détaillé, le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité avec effet du 1^{er} novembre 2017 ;**
- **Autorise M. le président à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement envisagé.**

Catégorie	Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Création d'emplois au 1 ^{er} novembre 2017	Postes vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS				
	Directeur général des services	1 poste à temps complet	0	0
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS				
A	Attaché	3 postes à temps complet	0	0
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS				
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2 postes à temps complet	0	1
	Rédacteur	1 poste à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS				
C	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	5 postes à temps complet	0	1
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (17,5 h)	0	1
	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet (80 %)	1	1
	Adjoint administratif	2 postes à temps complet	0	2
CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS				
A	Ingénieur principal	1 poste à temps complet	0	0
	Ingénieur	1 poste à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS				
B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4 postes à temps complet	0	0

	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6 postes à temps complet	0	4
	Technicien	2 postes à temps complet	0	1
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE				
C	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	0	0
	Agent de maîtrise	5 postes à temps complet	0	2
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES				
C	Adjoint technique	1 poste à temps complet	0	1

Point n° 7 : Baldersheim – report de deux opérations de réhabilitation – restitution provisoire d'une fraction de l'enveloppe d'investissement

La commune de Baldersheim a confié au syndicat de communes de l'île Napoléon les opérations de mise aux normes « accessibilité » :

- De la salle polyvalente ;
- Du club-house du tennis.

Les premières études ont déjà été engagées. Les estimations initiales portent sur un montant global de dépenses d'environ 400 000,00 € TTC.

Néanmoins, la commune ayant souhaité revoir ses priorités d'investissement pour 2017, ces deux chantiers n'entreront en phase opérationnelle au plus tôt qu'en 2018. Elle souhaite également procéder à une réaffectation des crédits correspondants, sur une opération d'acquisition qu'elle conduira directement, le SCIN n'ayant pas compétence en la matière.

Il y aurait donc lieu de procéder à la restitution de la contribution versée pour les deux opérations précitées, étant entendu que ces fonds seront à nouveau intégralement appelés dès reprise des études.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du report, à 2018 au plus tôt, des opérations de mise aux normes de la salle polyvalente et du club-house de tennis de Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à procéder à la restitution des fonds mobilisés pour ces deux opérations, à hauteur de 400 000,00 €, sur présentation d'une délibération concordante de la commune et du titre de recettes y afférent.**

Point n° 8 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 29 juin 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire avec locaux périscolaires et de restauration scolaire à Battenheim.

Par délibération du 26 avril 2017, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 22 757,82 € HT, un certain nombre d'avenants. Depuis, certaines adaptations ont encore été apportées en cours d'opération. Elles concernent :

- L'entreprise Deganis de Sausheim, attributaire du lot 1 « gros-œuvre ».
L'avenant s'élève à **- 3 031,28 € HT** (plus-value pour création d'une ouverture en chaufferie, de massifs pour clôtures, fourniture et pose d'une grille gratte-pieds, moins-value pour suppression des protections des poteaux extérieurs et des platines pour charpente métallique, et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,62 % et fixant le nouveau montant du marché à 485 883,49 € HT ;
- L'entreprise Galopin de Mulhouse, attributaire du lot 4 « étanchéité – bardage ».
L'avenant s'élève à **+ 2 885,65 € HT** (plus-value pour habillage complémentaire des façades en Trespa, pose de couvertines sur le mur de la rampe, et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,04 % et fixant le nouveau montant du marché à 74 269,87 € HT ;
- L'entreprise Leader Plâtrerie de Richwiller, attributaire du lot 5 « isolation thermique extérieure ».
L'avenant s'élève à **+ 1 384,00 € HT** (plus-value pour modification de l'épaisseur de l'isolant et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,52 % et fixant le nouveau montant du marché à 56 302,60 € HT ;
- L'entreprise Alu Métal Concept de Muntzenheim, attributaire du lot 7 « menuiserie extérieure aluminium ».
L'avenant s'élève à **- 884,00 € HT** (plus-value pour habillage des joints de dilatation par des tôles en aluminium et moins-value pour suppression des stores en salle repas) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 0,82 % et fixant le nouveau montant du marché à 106 567,00 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 8 « serrurerie – métallerie ».
L'avenant s'élève à **+ 215,50 € HT** (balance financière pour modification des clôtures, portail, portillon et barreaudage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,22 % et fixant le nouveau montant du marché à 100 098,50 € HT ;
- L'entreprise MCK Plâtrerie de Didenheim, attributaire du lot 9 « plâtrerie – isolation – faux-plafonds ».
L'avenant s'élève à **+ 269,20 € HT** (plus-value pour reprise de linteaux de fenêtres, moins-value pour suppression de trappes de visite, et balance financière pour

travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,38 % et fixant le nouveau montant du marché à 70 623,30 € HT ;

- L'entreprise Kleinhenny Pierre d'Illzach, attributaire du lot 10 « menuiserie intérieure ».

L'avenant s'élève à **+ 8 119,20 € HT** (plus-value pour rajout d'un meuble en salle repas, d'un frigo en salle des maîtres, de tableaux d'affichage, de badges Salto, moins-value pour suppression de trappes de gaines techniques et de casiers vestiaires, et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,82 % et fixant le nouveau montant du marché à 111 900,60 € HT.

- L'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « électricité – courants faibles ».

L'avenant s'élève à **+ 945,42 € HT** (plus-value pour rajout d'une centrale de gestion permettant la commande de l'ascenseur par badges, moins-value pour suppression de deux projecteurs dans la cour de récréation, et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,76 % et fixant le nouveau montant du marché à 124 549,23 € HT ;

- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 12 « sanitaire – chauffage – ventilation ».

L'avenant s'élève à **+ 3 674,10 € HT** (plus-value pour installation d'un adoucisseur, rajout d'un évier dans la salle de repas, modification du lavabo de la salle d'activités, moins-value pour suppression d'un radiateur et de miroirs, et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 1,69 % et fixant le nouveau montant du marché à 221 656,07 € HT ;

- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 16 « carrelage / faïence ».

L'avenant s'élève à **+ 1 045,25 € HT** (plus-value pour mise en œuvre d'une étanchéité au sol de la zone sanitaire, rajout de tapis brosse et de cornières aluminium anodisées pour faïence, et moins-value pour suppression de plinthes droites et à gorges) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,77 % et fixant le nouveau montant du marché à 28 765,25 € HT ;

- L'entreprise Danny Décor de Kingsheim, attributaire du lot 18 « peinture ».

L'avenant s'élève à **+ 2 957,45 € HT** (plus-value pour mise en place d'une signalétique sur les portes, application d'un vernis mat sur l'escalier béton, d'une peinture sur les boiseries des tablettes et encadrements de fenêtres, fourniture et pose de baguettes en aluminium sur les angles sortants des murs, et mise en œuvre d'une fibre magnétique sur le mur d'expression en lieu et place de la peinture ardoisée initialement prévue) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 11,10 % et fixant le nouveau montant du marché à 29 612,82 € HT ;

- L'entreprise Feller Industrie de Soultz, attributaire du lot 19 « ascenseur ».

L'avenant s'élève à **+ 633,02 € HT** (plus-value pour installation d'un module GSM) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,76 % et fixant le nouveau montant du marché à 23 542,35 € HT ;

- L'entreprise TP du Vignoble de Rouffach, attributaire du lot 20 « terrassements – aménagements extérieurs ».

L'avenant s'élève à **+ 9 737,90 € HT** (plus-value pour terrassement complémentaire d'un merlon existant, mise en œuvre de galets côté atelier, branchement du bâtiment au réseau d'eau potable nouvellement créé, modification du réseau

d'eaux usées, rajout de deux corbeilles « tri sélectif » et balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 9,82 % et fixant le nouveau montant du marché à 108 886,60 € HT ;

Ces avenants, d'un montant total de **+ 27 951,41 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,75 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 1 629 732,74 € HT.

Si l'on tient compte des avenants approuvés antérieurement, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 3,21 % du montant des marchés attribués.

Dans sa séance du 18 octobre 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 27 951,41 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,75 % et fixant le nouveau montant global du marché à 1 629 732,74 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 9 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 29 juin et 20 juillet 2016, 29 mars et 12 juillet 2017, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 4 « menuiserie extérieure aluminium ».
L'avenant s'élève à **+ 946,00 € HT** (plus-value pour mise en place de récepteurs afin de permettre le fonctionnement des volets roulants en mode radio) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 2,37 % et fixant le nouveau montant du marché à 40 911,00 € HT.
- L'entreprise OPP de Danjoutin (90), attributaire du lot 5 « plâtrerie – isolation ».
L'avenant s'élève à **+ 3 653,25 € HT** (plus-value pour mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air + ossature sous la toiture en charpente bois) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 21,65 % et fixant le nouveau montant du marché à 20 528,78 € HT ;

- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 14 « carrelage – faïence ».

L'avenant s'élève à - **1 110,43 € HT** (moins-value pour suppression du carrelage dans le bureau direction) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 9,48 % et fixant le nouveau montant du marché à 10 600,71 € HT.
- L'entreprise Schneck de Colmar, attributaire du lot 18 « revêtements de sols souples ».

L'avenant s'élève à + **847,41 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'un revêtement PVC dans le bureau direction) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 17,96 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 564,54 € HT ;
- L'entreprise Thierry Muller de Richwiller, attributaire du lot 20 « VRD – aménagements extérieurs ».

L'avenant s'élève à + **1 000,00 € HT** (plus-value pour raccordement électrique du réseau d'arrosage automatique existant avec installation d'une commande au sous-sol du bâtiment) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 12,24 % et fixant le nouveau montant du marché à 9 168,60 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de + **5 336,23 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,83 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 650 217,99 € HT.

Dans sa séance du 6 octobre 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 5 336,23 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,83 % et fixant le nouveau montant global du marché à 650 217,99 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.***

Point n° 10 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon – résultat de la consultation d'entreprises suite à infructueux – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 12 juillet 2017, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Ile Napoléon à Sausheim, les lots :

- 6 – carrelage / faïence ;
- 18 – isolation thermique extérieure / peinture extérieure ;

avaient été déclarés infructueux par la commission MAPA.

Dès lors, M. le Président avait été autorisé à engager pour ces lots, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée.

En séance du 18 octobre 2017, la commission MAPA a procédé à l'analyse des offres et propose d'attribuer ces deux marchés aux entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
6	Carrelage / faïence	Multisols à Colmar	9 680,66 €
18	Isolation thermique extérieure / peinture extérieure	Leader Plâtrerie à Richwiller	59 930,00 €
Montant total des marchés attribués			69 610,66 €

Compte tenu des lots déjà attribués, le montant total des marchés de travaux relatifs à cette opération s'élève à 1 844 099,02 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 11 : Dietwiller – aménagement des rues de Landser et des Paysans – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 29 mars 2017, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 98 409,50 € HT avec le groupement d'entreprises Pontiggia/Mader de Wittenheim, pour le lot 2 : assainissement, des travaux de réaménagement des rues de Landser et des Paysans à Dietwiller.

Au cours des travaux, une modification a été apportée au projet initial à savoir le raccordement supplémentaire d'une maison individuelle au nouveau réseau d'eaux usées car son branchement principal n'était pas répertorié sur les plans de récolement, ce qui a nécessité des travaux supplémentaires à savoir :

- Investigations à la mini pelle en domaine privée ;
- Terrassements à l'aide d'une aspiratrice automotrice ;
- Pose de regards de visite ;
- Reprise des aménagements extérieurs (pavage, clôture, ...).

Ces prestations ne figurant pas au marché initial, elles doivent faire l'objet d'un avenant par l'intermédiaire :

- ↪ De prix nouveaux à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires ;
- ↪ D'une augmentation de la masse des travaux de 9 980,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 108 389,50 € HT ;
- ↪ D'une augmentation du délai contractuel de deux semaines.

L'avenant correspondant a été présenté en commission MAPA le 6 octobre 2017. Cette dernière a émis un avis favorable. Les crédits inscrits au budget seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de + 9 980.00 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 10,14 % et fixant le nouveau montant global du marché à 108 389.50 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 12 : Rixheim – aménagement des rues d'Alsace et du Pont – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 30 mai 2017, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 213 867,50 € HT avec l'entreprise TP du Vignoble de Rouffach, pour le lot 1 : voirie et réseaux divers, des travaux de réaménagement des rues d'Alsace et du Pont à Rixheim.

Les bordures hautes existantes délimitant les trottoirs ont été remplacées par deux pavés formation fil d'eau suite à la demande des riverains lors de la réunion publique organisée par la ville.

Cette modification a entraîné un abaissement altimétrique des trottoirs et un dégagement du soubassement des murets de clôture. Ces derniers ne possédant pas de fondation, il est nécessaire de procéder à la pose d'une bordurette de type P1 afin de masquer et consolider ces ouvrages.

Ces prestations ne figurant pas au marché initial, elles doivent faire l'objet d'un avenant par l'intermédiaire :

- ↪ De prix nouveaux à intégrer dans le cadre d'un bordereau de prix supplémentaires ;
- ↪ D'une augmentation de la masse des travaux de 7 875,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 221 742,50 € HT ;

↳ D'une augmentation du délai contractuel de deux semaines.

L'avenant correspondant a été présenté en commission MAPA le 6 octobre 2017. Cette dernière a émis un avis favorable. Les crédits inscrits au budget seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de + 7 875.00 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 3,68 % et fixant le nouveau montant global du marché à 221 742.50 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 13 : Sausheim – aménagement de la rue des Romains – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la rue des Romains, le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 12 juillet dernier le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par les commissions MAPA les 29 septembre et 6 octobre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 217 733,00 € HT

Lot 2 – éclairage public

Société ETPE de Steinbrunn le Bas pour un montant de 20 420,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**

- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 14 : Sausheim – aménagement de la rue des Romains – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement de la rue des Romains à Sausheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les études, les travaux de câblage ainsi que la suppression des lignes aériennes existantes ; elles sont estimées à 2 683,03 €.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux qui a été attribué à l'entreprise Pontiggia de Wittenheim et donnera lieu à paiement direct.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Romains à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 15 : Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement par l'association Les Copains d'Abord – approbation d'un avenant – autorisation de signer

L'association Les Copains d'Abord est titulaire, depuis le 1^{er} janvier 2014, d'une délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim.

Les actions mises en œuvre par cette structure sont encadrées par une convention spécifique, laquelle prévoit en son article 5, qu'il appartient au délégant d'arrêter la politique tarifaire appliquée par le délégataire.

A ce titre, l'association souhaite aujourd'hui, notamment sur recommandation de la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin, mettre en place des tarifs permettant de favoriser davantage les foyers disposant des plus faibles revenus.

La CAF a également souhaité que la catégorie des extérieurs (ie. au territoire du SCIN) fasse l'objet d'un découpage en trois tranches distinctes tenant compte des revenus du foyer.

Tel est l'objectif de la nouvelle grille tarifaire, dont un exemplaire est annexé à la présente et que M. le président propose au comité syndical d'approuver. Sa mise en place, prévue pour le 1^{er} janvier 2018, fera l'objet d'un avenant spécifique à la convention signée le 15 janvier 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne prend pas part au vote) :

- **Approuve la nouvelle grille tarifaire relative à la délégation de service public accordée à l'association Les Copains d'Abord ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

Point n° 16 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 29 novembre 2017 à 18 heures 30**, dans la salle polyvalente de Dietwiller. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15
Baldersheim, le 26 octobre 2017

LES COPAINS D'ABORD - SAUSHEIM

Propositions de nouveaux tarifs au 01er janvier 2018 pour les séjours et locations

Tranche 1 : 145 €	Tranche 2 : 245 €	Tranche 3 : 345 €	Extérieur 1 : 395 €	Extérieur 2 : 405€	Extérieur 3 : 415€
Tranche 1 : 245 €	Tranche 2 : 345 €	Tranche 3 : 445 €	Extérieur 1 : 495 €	Extérieur 2 : 505€	Extérieur 3 : 515€
Tranche 1 : 350 €	Tranche 2 : 450 €	Tranche 3 : 550 €	Extérieur : 595 €	Extérieur 2 : 405€	Extérieur 3 : 415€
Tranche 1 : 390 €	Tranche 2 : 490 €	Tranche 3 : 590 €	Extérieur : 690 €	Extérieur 2 : 695€	Extérieur 3 : 705€
Tranche 1 : 420 €	Tranche 2 : 520 €	Tranche 3 : 620 €	Extérieur : 720 €	Extérieur 2 : 725€	Extérieur 3 : 730€
Tranche 1 : 640 €	Tranche 2 : 740 €	Tranche 3 : 840 €	Extérieur : 940 €	Extérieur 2 : 945€	Extérieur 3 : 955€

Location protection dorsale snowboard : 10 €

Location raquettes à neige et bâtons : 3 €

Location ski de fond, chaussures et bâtons : 5 €

LES COPAINS D'ABORD - BALDERSHEIM

Proposition de tarifs au 01/01/2018 (rajout de deux tranches extérieures suite à une demande de la CAF)

Prestation et type d'activités	Lieux	Age	Dates et horaires	Effectifs	Proposition tarifaire
<p>Accueil de loisirs des mercredis : programmes à thème au fil des saisons avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranche d'âge en journée ou demi-journée avec deux sorties journalières par mois (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places.</p>	Locaux du prestataire	3-6 ans 7-12 ans	Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30. Accueil possible en demi-journée.	Maternelles : 15 places/jour Elémentaires : 15 places/jour	avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €
<p>Accueil de loisirs d'hiver : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	Locaux du prestataire	3-6 ans 7-12 ans	Vacances d'hiver Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30	Maternelles : 15 places/jour Elémentaires : 15 places/jour	avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €
<p>Accueil de loisirs d'été thématique à vocation sportive.</p>	Locaux du prestataire	7-14 ans	Vacances d'été Accueil en journée ou demi-journée	15 places/jour	Demi-journée / Journée Tranche 1 : 40€/90€ Tranche 2 : 50€/100€ Tranche 3 : 60€/110€ Extérieur 1 : 70€/120€ Extérieur 2 : 75€/125€ Extérieur 3 : 80€/130€

<p>Accueil de loisirs de printemps : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, cinéma, piscine) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Vacances de printemps Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 15 places/jour Elémentaires : 15 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters</p> <p>Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Accueil de loisirs d'été : programmes à thème avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranches d'âge en journée ou demi-journée avec une sortie journalière par semaine (parc d'attraction, piscine, musée, cinéma...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>4 semaines au mois de juillet Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 15 places/jour Elémentaires : 15 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters</p> <p>Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Accueil de loisirs d'été thématique à vocation sportive.</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>7-14 ans</p>	<p>Vacances d'été Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>15 places/jour</p>	<p>Demi-journée / Journée</p> <p>Tranche 1 : 40€/90€ Tranche 2 : 50€/100€ Tranche 3 : 60€/110€ Extérieur 1 : 70€/120€ Extérieur 2 : 75€/125€ Extérieur 3 : 80€/130€</p>

<p>Accueil de loisirs de la Toussaint : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum, en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Vacances de la Toussaint Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 15 places/jour Elémentaires : 15 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters</p> <p>Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Animation de rue et de proximité avec un éducateur sportif.</p>	<p>Plateau sportif, stade et salle polyvalente de Baldersheim</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>Un après-midi par semaine durant les vacances scolaires printemps et été</p>	<p>30 places</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Tarif supplémentaire pour une nuitée, repas du soir et petit déjeuner en Accueil de Loisirs.</p>	<p>Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes</p>	<p>3-12 ans</p>	<p>Ponctuellement durant les Accueils de Loisirs</p>	<p>30 places</p>	<p>Hébergement en tente/en dur</p> <p>Tranche 1 : 8€/14€ Tranche 2 : 10€/16€ Tranche 3 : 12€/18€ Extérieur 1 : 14€/20€ Extérieur 2 : 15€/21€ Extérieur 3 : 16€/22€</p>

LES COPAINS D'ABORD - BATTENHEIM

Proposition de tarifs au 01/01/2018 (rajout de deux tranches extérieures suite à une demande de la CAF)

Prestation et type d'activités	Lieux	Age	Dates et horaires	Effectifs	Proposition tarifaire
<p>Accueil de loisirs d'hiver : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	Locaux du prestataire	3-6 ans 7-12 ans	Vacances d'hiver Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30	Maternelles : 10 places/jour Elémentaires : 10 places/jour	avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €
<p>Accueil de loisirs de printemps : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, cinéma, piscine) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	Locaux du prestataire	3-6 ans 7-12 ans	Vacances de printemps Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30	Maternelles : 10 places/jour Elémentaires : 10 places/jour	avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €

<p>Accueil de loisirs d'été : programmes à thème avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranches d'âge en journée ou demi-journée avec une sortie journalière par semaine (parc d'attraction, piscine, musée, cinéma...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>4 semaines au mois de juillet Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 10 places/jour Elémentaires : 10 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters</p> <p>Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Accueil de loisirs de la Toussaint : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum, en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>4 semaines au mois de juillet Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 10 places/jour Elémentaires : 10 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters</p> <p>Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Animation de rue et de proximité avec un éducateur sportif.</p>	<p>Plateau sportif, stade et salle polyvalente de Battenheim</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>Un après-midi par semaine durant les vacances scolaires printemps et été</p>	<p>30 places</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Interventions sportives dans les écoles élémentaires et maternelles, avec l'accord et l'agrément de l'éducation nationale</p>	<p>Ecoles élémentaires et maternelles de Battenheim</p>	<p>3-11 ans</p>	<p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi</p>	<p>6 séances par classe</p>	<p>Gratuit</p>

<p>Tarif supplémentaire pour une nuitée, repas du soir et petit déjeuner en Accueil de Loisirs.</p>	<p>Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes</p>	<p>3-12 ans</p>	<p>Ponctuellement durant les Accueils de Loisirs</p>	<p>30 places</p>	<p>Hébergement en tente/en dur Tranche 1 : 8€/14€ Tranche 2 : 10€/16€ Tranche 3 : 12€/18€ Extérieur 1 : 14€/20€ Extérieur 2 : 15€/21€ Extérieur 3 : 16€/22€</p>
---	---	-----------------	--	------------------	---

LES COPAINS D'ABORD - SAUSHEIM

Proposition de tarifs au 01/01/2018 (rajout de deux tranches extérieures suite à une demande de la CAF)

Prestation et type d'activités	Lieux	Age	Dates et horaires	Effectifs	Proposition tarifaire
Accueil de loisirs des mercredis : programmes à thème au fil des saisons avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranche d'âge en journée ou demi-journée avec deux sorties journalières par mois (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places.	Locaux du prestataire	3-6 ans 7-12 ans	Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30. Accueil possible en demi-journée	Maternelles : 30 places/jour Elémentaires : 30 places/jour	avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €
Accueil de loisirs des mercredis : Programmes à thème au fil des saisons avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranches d'âge avec deux sorties journalières par mois (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la demi-journée.	Locaux du prestataire	6-14 ans	Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30.	24 places	avec un goûter sans repas Site/Sortie/Sortie à la journée Tranche 1 : 2€/5€/12€ Tranche 2 : 4€/7€/14€ Tranche 3 : 6€/9€/16€ Extérieur 1 : 8€/12€/18€ Extérieur 2 : 9€/13€/19€ Extérieur 3 : 10€/14€/20€
Mercredis après-midi découverte , selon la saison : snowboard, ski de fond, randonnées, roller, VTT, parcours aventure, Via Ferrata, musées, etc... Ramassage en bus 39 places à Rixheim et Sausheim.	Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes	8-12 ans 13-18 ans	Tous les mercredis au printemps, automne et hiver 12h15 à 18h45	35 places/jour en hiver 15 places/jour au printemps 15 places/jour en automne	Avec un goûter ski de fond/snowboard Tranche 1 : 2€/8€ Tranche 2 : 4€/10€ Tranche 3 : 6€/12€ Extérieur 1 : 8€/14€ Extérieur 2 : 8,50€/14,50€ Extérieur 3 : 9€/15€

<p>Accueil de loisirs d'hiver : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30.</p>	<p>Maternelles : 30 places/jour Elémentaires : 30 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Accueil de loisirs d'hiver : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la demi-journée.</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>6-14 ans</p>	<p>Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30 (et ponctuellement de 7h30 à 18h30)</p>	<p>24 places</p>	<p>avec un goûter sans repas Site/Sortie/Sortie à la journée Tranche 1 : 2€/5€/12€ Tranche 2 : 4€/7€/14€ Tranche 3 : 6€/9€/16€ Extérieur 1 : 8€/12€/18€ Extérieur 2 : 9€/13€/19€ Extérieur 3 : 10€/14€/20€</p>
<p>Séjour de vacances à la neige de type sportif ou culturel, avec initiation aux sports d'hiver. Exemple : Autriche, Suisse, etc...</p>	<p>Massif montagneux en France ou à l'étranger</p>	<p>7-12 ans</p>	<p>Vacances d'hiver de 5 à 6 jours</p>	<p>24 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 290€/355€/380€ Tranche 2 : 310€/395€/420€ Tranche 3 : 330€/435€/460€ Extérieur 1 : 350€/475€/495€ Extérieur 2 : 360€/485€/505€ Extérieur 3 : 370€/495€/515€</p>

<p>Séjour de vacances à la neige : initiation aux sports d'hiver, visite du patrimoine montagnard, ski, ski de fond, snowboard, raquettes. Exemple : Autriche, Italie, etc...</p>	<p>Massif montagneux en France ou à l'étranger</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>Vacances d'hiver 7 à 8 jours</p>	<p>30 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 350€/375€/390€ Tranche 2 : 390€/405€/440€ Tranche 3 : 430€/445€/490€ Extérieur 1 : 470€/495€/540€ Extérieur 2 : 480€/505€/550€ Extérieur 3 : 490€/515€/560€</p>
<p>Séjour court sportif ou culturel, avec initiation aux sports d'hiver.</p>	<p>Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes Etranger</p>	<p>7-12 ans</p>	<p>Vacances d'hiver de 2 à 4 jours</p>	<p>15 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 80€/95€/120€ Tranche 2 : 90€/105€/130€ Tranche 3 : 100€/115€/140€ Extérieur 1 : 110€/125€/160€ Extérieur 2 : 115€/130€/165€ Extérieur 3 : 120€/135€/170€</p>
<p>Accueil de loisirs de printemps : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, cinéma, piscine) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Vacances de Printemps Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 30 places/jour Elémentaires : 30 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>

<p>Accueil de loisirs de Printemps : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, etc. Une sortie par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la demi-journée.</p>	Locaux du prestataire	6-14 ans	Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30 (et ponctuellement de 7h30 à 18h30)	24 places	<p>avec un goûter sans repas Site/Sortie/Sortie à la journée Tranche 1 : 2€/5€/12€ Tranche 2 : 4€/7€/14€ Tranche 3 : 6€/9€/16€ Extérieur 1 : 8€/12€/18€ Extérieur 2 : 9€/13€/19€ Extérieur 3 : 10€/14€/20€</p>
<p>Séjour de vacances à la neige ou au soleil : activités sportives ou culturelles, découverte du milieu naturel. Exemple : Châtel, Verdon, Jura.</p>	France/ Etranger	7-12 ans	Vacances de Printemps de 5 à 6 jours	15 places	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 215€/290€/330€ Tranche 2 : 225€/310€/350€ Tranche 3 : 240€/330€/370€ Extérieur 1 : 260€/350€/390€ Extérieur 2 : 265€/355€/395€ Extérieur 3 : 270€/360€/400€</p>
<p>Séjours courts de type sportif ou culturel. Exemple : Jura, Vosges, Alpes, Suisse.</p>	France/ Etranger	12-18 ans	Vacances de Printemps de 2 à 4 jours	15 places	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 90€/150€/190€ Tranche 2 : 110€/170€/210€ Tranche 3 : 130€/190€/230€ Extérieur 1 : 150€/210€/260€ Extérieur 2 : 155€/215€/265€ Extérieur 3 : 160€/220€/270€</p>
<p>Séjour accessoire à l'accueil de loisirs. Exemple : Vosges, Ecomusée.</p>	Alsace Vosges Départements limitrophes	6-14 ans	Vacances de Printemps 5 jours	15 places	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 100€/150€/190€ Tranche 2 : 110€/170€/210€ Tranche 3 : 120€/190€/220€ Extérieur 1 : 140€/210€/250€ Extérieur 2 : 145€/215€/255€ Extérieur 3 : 150€/220€/260€</p>

<p>Accueil de loisirs de printemps thématique à vocation sportive, culturelle, de découverte du patrimoine et de la nature. Exemple : équitation, Ecomusée, VTT, randonnées pédestres, Europa-Park, escalade, cuisine. Avec ou sans nuitée.</p>	<p>Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes Etranger</p>	<p>7-14 ans</p>	<p>Vacances de printemps 5 jours</p>	<p>30 places/jour</p>	<p>Sans nuitée/avec nuitée/ lieu éloigné Tranche 1 : 90€/120€/150€ Tranche 2 : 100€/130€/160€ Tranche 3 : 110€/155€/170€ Extérieur 1 : 120€/175€/190€ Extérieur 2 : 125€/180€/195€ Extérieur 3 : 130€/185€/200€</p>
<p>Course des écoliers : organisée pour tous les écoliers des écoles élémentaires des 6 communes du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon. (Sausheim, Baldersheim, Battenheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller). Accès sur le site en bus. Sac à dos ou ballons et goûters et boissons. Offert à tous.</p>	<p>En alternance sur l'une des six communes du SCIN</p>	<p>6-12 ans</p>	<p>Un vendredi en mai ou juin</p>	<p>1 500 participants</p>	<p>Sponsors : Cora Dornach, Crédit Mutuel, DNA</p>
<p>Accueil de loisirs d'été : Programmes à thème avec activités sportives collectives, jeux de société, grands jeux, balades, visites de musées, bricolage, art culinaire... Sorties par tranches d'âge en journée ou demi-journée avec une sortie journalière par semaine (parc d'attraction, piscine, musée, cinéma...) en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires. (Possibilité de nuitées).</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Six semaines du 1er juillet au 15 août Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30.</p>	<p>Maternelles : 40 places/jour Elémentaires : 40 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>

<p>Accueil de loisirs d'été : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, culturelles, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la demi-journée.</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>6-14 ans</p>	<p>Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30 (et ponctuellement de 7h30 à 18h30)</p>	<p>24 places</p>	<p>avec un goûter sans repas Site/Sortie/Sortie à la journée Tranche 1 : 2€/5€/12€ Tranche 2 : 4€/7€/14€ Tranche 3 : 6€/9€/16€ Extérieur 1 : 8€/12€/18€ Extérieur 2 : 9€/13€/19€ Extérieur 3 : 10€/14€/20€</p>
<p>Accueil de loisirs d'été thématique à vocation sportive, culturelle, de découverte du patrimoine et de la nature. Exemple : équitation, Ecomusée, VTT, randonnées pédestres, escalade, cuisine. Avec ou sans nuitée.</p>	<p>Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes Etranger</p>	<p>3-6 ans 7-16 ans</p>	<p>Mois de juillet et août 7h30 à 18h30. Accueil possible en demi-journée.</p>	<p>60 places/jour</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 90€/120€/150€ Tranche 2 : 110€/140€/170€ Tranche 3 : 130€/160€/190€ Extérieur 1 : 150€/180€/210€ Extérieur 2 : 155€/185€/215€ Extérieur 3 : 160€/190€/220€</p>
<p>Accueil de loisirs d'été thématique à vocation sportive, culturelle, de découverte du patrimoine et de la nature. Exemple : activités nautiques, voile, planche à voile. Avec ou sans nuitée.</p>	<p>Locaux du prestataire Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes Etranger</p>	<p>7-14 ans</p>	<p>5 jours au mois de juillet ou août</p>	<p>15 places/jour</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 90€/120€/150€ Tranche 2 : 110€/140€/170€ Tranche 3 : 130€/160€/190€ Extérieur 1 : 150€/180€/210€ Extérieur 2 : 155€/185€/215€ Extérieur 3 : 160€/190€/220€</p>
<p>Séjour de vacances dans le bassin méditerranéen : activités type sport de pleine nature, visites et découverte du milieu naturel. Hébergement en dur. Exemple: Corse, Espagne, Italie...</p>	<p>France/Etranger</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>15 à 20 jours au mois de juillet</p>	<p>30 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 640€/890€/990€ Tranche 2 : 690€/1040€/1140€ Tranche 3 : 740€/1190€/1290€ Extérieur 1 : 890€/1290€/1390€ Extérieur 2 : 900€/1300€/1400€ Extérieur 3 : 910€/1310€/1410€</p>

Séjour de vacances : découverte du milieu montagnard en été : séjour à dominante sportive et activités de pleine nature.	France/Etranger	12-18 ans	8 à 10 jours au mois de juillet	15 places	<p>Selon la durée et le lieu</p> <p>Tranche 1 : 280€/350€/395€</p> <p>Tranche 2 : 310€/400€/415€</p> <p>Tranche 3 : 350€/435€/450€</p> <p>Extérieur 1 : 390€/455€/495€</p> <p>Extérieur 2 : 400€/465€/505€</p> <p>Extérieur 3 : 410€/475€/515€</p>
Séjour de vacances : séjour à dominante sportive avec visites et découverte du patrimoine local, de leur mode de vie et de leur rapport à l'environnement.	France/Etranger	12-18 ans	10 jours au mois d'août	15 places	<p>Selon la durée et le lieu</p> <p>Tranche 1 : 310€/395€/420€</p> <p>Tranche 2 : 360€/415€/440€</p> <p>Tranche 3 : 410€/435€/460€</p> <p>Extérieur 1 : 455€/460€/480€</p> <p>Extérieur 2 : 465€/470€/490€</p> <p>Extérieur 3 : 475€/480€/500€</p>
Séjour de vacances à dominante sportive avec visites et découverte du patrimoine local, de leur mode de vie et de leur rapport à l'environnement. Exemple : séjour itinérant sur des pénichettes, Jura.	France	7-12 ans	6 à 8 jours au mois de juillet	15 places	<p>Selon la durée et le lieu</p> <p>Tranche 1 : 190€/250€/315€</p> <p>Tranche 2 : 210€/270€/375€</p> <p>Tranche 3 : 230€/290€/345€</p> <p>Extérieur 1 : 250€/310€/445€</p> <p>Extérieur 2 : 260€/320€/455€</p> <p>Extérieur 3 : 270€/330€/465€</p>
Séjour de vacances à dominante culturelle avec visite et découverte du patrimoine en hébergement insolite. Exemple : yourtes, roulottes, tipi.	France	7- 12 ans	5 à 8 jours au mois d'août	15 places	<p>Selon la durée et le lieu</p> <p>Tranche 1 : 210€/260€/350€</p> <p>Tranche 2 : 230€/290€/370€</p> <p>Tranche 3 : 250€/320€/390€</p> <p>Extérieur 1 : 270€/380€/410€</p> <p>Extérieur 2 : 275€/385€/415€</p> <p>Extérieur 3 : 280€/390€/420€</p>

<p>Séjour accessoire à l'accueil de loisirs. Découverte de notre milieu naturel et culturel. Ferme auberge ou gîte en gestion libre. Activités découvertes sur place.</p>	<p>Alsace Vosges Départements limitrophes</p>	<p>6-14 ans</p>	<p>5 jours au mois de juillet ou août</p>	<p>30 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 190€/205€/225€ Tranche 2 : 210€/225€/260€ Tranche 3 : 230€/245€/295€ Extérieur 1 : 250€/265€/335€ Extérieur 2 : 255€/270€/340€ Extérieur 3 : 260€/275€/345€</p>
<p>Séjour accessoire à l'accueil de loisirs à dominante sportive. Exemple : copains sportifs</p>	<p>Locaux du prestataire Alsace Vosges Départements limitrophes</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>5 jours au mois de juillet</p>	<p>15 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 90€/110€/130€ Tranche 2 : 110€/130€/150€ Tranche 3 : 130€/150€/170€ Extérieur 1 : 150€/170€/190€ Extérieur 2 : 155€/175€/195€ Extérieur 3 : 160€/180€/200€</p>
<p>Fête d'été : organisée en plein air, une fête pour les enfants et les parents. 200 à 300 invités. Spectacle et restauration.</p>	<p>Les Copains d'Abord 20d rue Jean de la Fontaine 68390 SAUSHEIM</p>	<p>Tout public</p>	<p>Le dernier vendredi de juillet</p>	<p>300 personnes</p>	<p>Repas complet de 10 à 15€ selon le choix du repas</p>
<p>Fête du sport et de la jeunesse : rassembler toute la population sausheimoise et intercommunale autour d'un événement sportif, festif et ludique. Animations, structures gonflables, trampoline, etc... Goûters et boissons offerts.</p>	<p>Complexe Sportif Roger Hassenforder rue des Grains 68 390 SAUSHEIM</p>	<p>Tout public</p>	<p>Un samedi en septembre</p>	<p>3 000 visiteurs</p>	<p>Gratuit</p>

<p>Accueil de loisirs de la Toussaint : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie à la journée complète par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, cinéma, piscine), en bus 39 places. Inscription à la journée pour les maternelles et à la semaine pour les élémentaires.</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>3-6 ans 7-12 ans</p>	<p>Vacances de la Toussaint Amplitude horaire maximale de 7h30 à 18h30</p>	<p>Maternelles : 30 places/jour Elémentaires : 30 places/jour</p>	<p>avec repas et deux goûters Tranche 1 : 16,50 € Tranche 2 : 17,40 € Tranche 3 : 18,25 € Extérieur 1 : 22 € Extérieur 2 : 22,50 € Extérieur 3 : 23 €</p>
<p>Accueil de loisirs de la Toussaint : semaine thématique avec un programme varié et adapté à chaque tranche d'âge et à la saison. Activités manuelles, sportives, sorties ludiques, visites culturelles, etc. Une sortie par semaine au minimum (parc d'attraction, musée, piscine, cinéma, montagne...) en bus 39 places. Inscription à la demi-journée.</p>	<p>Locaux du prestataire</p>	<p>6-14 ans</p>	<p>Amplitude horaire maximale de 13h30 à 18h30 (et ponctuellement de 7h30 à 18h30)</p>	<p>24 places</p>	<p>avec un goûter sans repas Site/Sortie/Sortie à la journée Tranche 1 : 2€/5€/12€ Tranche 2 : 4€/7€/14€ Tranche 3 : 6€/9€/16€ Extérieur 1 : 8€/12€/18€ Extérieur 2 : 9€/13€/19€ Extérieur 3 : 10€/14€/20€</p>
<p>Séjour de vacances de type sportif ou culturel.</p>	<p>France/Etranger</p>	<p>12-18 ans</p>	<p>Vacances de la Toussaint De 5 à 8 jours</p>	<p>15 places</p>	<p>Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 150€/190€/220€ Tranche 2 : 170€/220€/250€ Tranche 3 : 190€/250€/280€ Extérieur 1 : 210€/280€/310€ Extérieur 2 : 220€/290€/320€ Extérieur 3 : 230€/300€/330€</p>

Séjour court à dominante nature et environnement. Sensibilisation à la nature et à l'environnement avec nuitées.	Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes Etranger	7-12 ans	Vacances de la Toussaint De 2 à 4 jours	15 places	Selon la durée et le lieu Tranche 1 : 60€/100€/140€ Tranche 2 : 80€/120€/160€ Tranche 3 : 100€/140€/180€ Extérieur 1 : 160€/200€/225€ Extérieur 2 : 165€/205€/230€ Extérieur 3 : 170€/210€/235€
Accueil de loisirs de Noël : des sorties et activités ludiques à la demi-journée : patinoire, bowling, multi-sport, cinéma. Inscription à la demi-journée.	Locaux du prestataire	6-14 ans	5 jours durant les vacances de Noël de 13h30 à 18h30	15 places	Selon le thème de la sortie Tranche 1 : 5€/12€ Tranche 2 : 7€/14€ Tranche 3 : 9€/16€ Extérieur 1 : 12€/18€ Extérieur 2 : 13€/19€ Extérieur 3 : 14€/20€
Animation de rue et de proximité avec un éducateur sportif : activités multi-sport.	Plateaux sportifs et complexe sportif de Sausheim - Stade	12-18 ans	Tous les après-midi durant les vacances scolaires printemps, été, et toussaint	30 places	Gratuit
Formation BAFA	Locaux du prestataire	A partir de 17 ans révolu	8 jours au mois d'août	20 places	270 €

Aeliers Atouts loisirs : 18 ateliers sportifs, artistiques ou culturels encadrés par les associations locales et des intervenants culturels et sportifs.	Salles sportives ou culturelles sausheimois	5-18 ans Adultes	lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi durant la période scolaire	200 places	Début de la saison en octobre et fin en juin, hors vacances scolaires Tranche 1 : 30€ Tranche 2 : 33€ Tranche 3 : 36€ Extérieur 1 : 40€ Extérieur 2 : 42€ Extérieur 3 : 45€
Remise de récompenses des ateliers "atouts loisirs" . Une fête consacrée aux adhérents des ateliers sportifs et culturels afin de les récompenser de leur participation.	Espace Dollfus et Noack 3 rue Jean de la Fontaine 68 390 SAUSHEIM	Tout public	Tous les deux ans au mois de juin	300 personnes	Gratuit
Journées rencontres intergénérationnelles : quatre sorties ponctuelles pour les enfants et les adultes : ski de fond, raquettes, snowboard, ski de piste, randonnées pédestres, canoé, nordic walking.	Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes	Enfants et adultes	Ponctuellement durant l'année	35 places	de 19 à 50 € maximum selon la sortie et le matériel mis à disposition. 19 à 30 € pour le ski de fond ou la sortie pédestre, 30 à 60 € pour le ski de piste, ski de rando et snowboard.
Tarif supplémentaire pour une nuitée, repas du soir et petit déjeuner en Accueil de Loisirs.	Alsace Vosges Forêt Noire Départements limitrophes	3-12 ans	Ponctuellement durant les Accueils de Loisirs	30 places max	Hébergement en tente / en dur Tranche 1 : 8€/14€ Tranche 2 : 10€/16€ Tranche 3 : 12€/18€ Extérieur 1 : 14€/20€ Extérieur 2 : 15€/21€ Extérieur 3 : 16€/22€